

Procès-Verbal
Séance ordinaire du Conseil d'Administration

Le mardi 4 juin 2019 s'est tenue une séance du Conseil d'Administration de la Maison Des
Lycéen.ne.s du Lycée Pothier pour l'année scolaire 2018-2019

Sofian Mahbaz ouvre la séance à 15h35.

La présence de 11 administratrices et administrateurs titulaires est constatée. Liste des titulaires présent.e.s :

- Sofian MAHBAZ
- Matej GREGOR
- Pierre-Nicolas BABAKANA
- Adam BRUGIÈRE
- Erika BONNEAU
- Justine NEUVILLE
- Gaïane POIRIER
- Mathis LECHNER
- Damien BERTRAND
- Milo MARCHAND
- Maude PINAULT

Nombre de votant.e.s : 11

Althéa NOEL étant excusée pour un soucis de transport

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut avoir lieu.

Sofian Mahbaz, prend la parole :

“ - Je propose ma candidature pour assurer la présidence de séance et celle de Matej Gregor au secrétariat. Est qu'il y a d'autre candidat.e.s ? *Silence dans la salle.* S'il n'y a pas d'autre candidat.e.s, je mets donc aux voix la motion d'élection de la tribune du CA . Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La motion est adoptée à l'unanimité, 11 pour.”

Le président de séance :

“- L'ordre du jour de ce Conseil d'Administration appelle :

- I. Élection du du Bureau statutaire
- II. Délégation de signature
- III. Validation du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- IV. Présentation des dates d'inscription et de réinscription
- V. Répartition des tâches pour les vacances
- VI. Questions diverses

Pour un soucis d'organisation, le Conseil d'Administration est séparé en deux parties. Une première pour l'élection du bureau et une seconde pour traiter le reste de l'ordre du jour “

Le président de séance :

“ - Le premier point appelle l'élection du bureau statutaire. Une seule liste est parvenue au secrétariat avant le mardi 28 mai pour cette élection . En voici donc la composition :

Pour tête de liste Sofian MAHBAZ au poste de Président puis Matej GREGOR au poste de

Secrétaire Général, Adam BRUGIÈRE au poste de Vice-Président, Damien BERTRAND au poste de Vice-Président délégué à la gestion de la cafétéria, Pierre BABAKANA au poste de Trésorier et Justine NEUVILLE au poste de Vice-Trésorière.

Est-ce que quelqu'un.e souhaite prendre la parole à ce sujet avant la mise aux voix ?

Justine Neuville déclare :

- Oui, je tiens à noter que le bureau n'est pas paritaire et cela pose un sérieux soucis au niveau des valeurs de la MDL.

Sofian Mahbaz, tête de liste, lui répond :

- Je comprend ta remarque et la partage, cependant il ne m'était pas possible de mettre en place cette parité par une carence de formation évidente parmi nos bénévoles cependant je prends l'engagement que la liste du bureau que je présenterai au prochain mandat sera paritaire. Je tiens d'ailleurs à faire remarquer que le Conseil d'Administration est parfaitement paritaire.

Le Président de séance :

- Quelqu'un.e d'autre souhaite intervenir ? *Silence dans l'assemblée.* Je mets donc aux voix la motion de nomination du bureau statutaire. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La motion est adoptée à 1 voix contre et 7 voix pour. Deux personnes ne prenant pas part au vote. “

Le Président de séance :

- Je suspends la séance pour 5 minutes afin de présenter le bureau nouvellement élu à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Suspension de la séance 15h40

Présentation du Bureau Statutaire à l'AGE

Reprise de la séance 15h45

Le Président de séance :

“ - La séance est reprise, l'ordre du jour appelle le vote de la motion concernant la délégation de signature bancaire au trésorier. Est-ce que quelqu'un.e souhaite prendre la parole à ce sujet avant la mise aux voix ? *Silence dans l'assemblée.* Je met donc aux voix la motion conférant à M. Babakana Pierre la délégation d'accès et de signature bancaire. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La motion est adoptée à l'unanimité des voix, 11 pour.”

Le Président de séance :

“ - La suite de l'ordre du jour appelle la mise au voix de la motion de validation du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Quelqu'un.e souhaite prendre la parole avant la mise aux voix ? *Silence dans l'assemblée.* Je mets donc aux voix la motion de validation du PV de l'AGE. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? La motion est adoptée à l'unanimité des voix, 11 pour.”

Le Président de séance procède à la présentation des date concernant les inscriptions et réinscriptions . Il souligne l'importance de s'inscrire rapidement.

Ensuite le Président procède à la présentation et à la répartition des tâches à effectuer durant les vacances scolaires.

Enfin le Président demande si quelqu'un.e avait une question à poser avant de clore le CA. Personne n'a souhaité prendre la parole.

Le Président de Séance :

“-Je déclare clos le premier Conseil d'Administration de la mandature”

Clôture de la séance à 16h30

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal.

Sofian MAHBAZ,
Président de Séance

Matej GREGOR,
Secrétaire de Séance

MAISON DES LYCÉENS
Lycée Pothier
2 bis, rue Marcel Proust,
45000 ORLÉANS
Tél. 02.38.79.56.31